

### Petit déjeuner de la prévention

#### OBJECTIFS

- Connaître les missions des services de prévention et de santé au travail (SPST) et comprendre leur rôle
- S'approprier les changements engendrés par la Loi du 2 août 2021 applicable au 31 mars 2022 pour les SPST et pour les entreprises
- Connaître les nouvelles modalités d'accompagnement de votre SPST pour prendre en compte et améliorer la prévention des risques

#### PUBLIC

Chefs d'entreprise - Responsables Qualité Hygiène Sécurité Environnement - Responsables du personnel, des ressources humaines - Salariés ayant des missions d'animation et de relais de la sécurité santé au travail

#### PROGRAMME

- Loi du 2 août 2021 :
  - ✓ Redéfinition du rôle et missions des services de santé au travail
  - ✓ Ce qui change pour les employeurs et salariés
- Un temps pour l'échange

#### INTERVENANTE

**Me Vieljeuf**, avocat associé du Cabinet CAP CONSEIL AVOCATS intervenant en droit du travail

#### ORGANISATION

08h00-08h10 : accueil

08h10-09h30 : alternance d'exposés, d'exemples concrets et d'illustrations

09h30-10h00 : questions/réponses, échanges entre les participants

#### LIEU

AIPVR  
58, rue Mozart  
26000 Valence  
[Itinéraire](#)

#### DURÉE

2 heures

#### CONTACT

Delphine ROMANET  
04 75 78 27 91  
d.romanet@aipvr.com

#### TARIF

Prestation comprise dans votre cotisation annuelle.